

p.B. 15.21. Youg.

p.A.44.21.Youg.DJ/FID

CONFIDENTIEL

PROCES-VERBAL SUCCINT  
DE LA  
SEANCE DE COORDINATION DE NOTRE  
POLITIQUE ENVERS LA YUGOSLAVIE  
DU 24 JUIN 1988

---

Présents : OFE : M. le Directeur Hunziker  
M. Peter Zimmermann  
Ministère public : M. Roland Burkhard  
OFAEE : M. l'Ambassadeur Arioli  
OFIAMT : M. Dieter Grossen  
DDIP : Mme Evelyne Gerber  
Service économique et financier : M. le Ministre  
Lautenberg  
Secrétariat politique : M. Josef Aregger  
Section de la protection consulaire : M. Fernand Robert  
Division politique I : M. l'Ambassadeur Staehelin  
M. Jean-Jacques de Dardel

\* \* \*

M. Arioli : La Yougoslavie demeure un partenaire commercial intéressant, bien qu'elle connaisse de graves problèmes d'endettement. Depuis 1983, toute une série d'actions ont été entreprises pour lui venir en aide. La consolidation de sa dette est aujourd'hui du ressort du Club de Paris et du FMI.

M. Staehelin : La Yougoslavie garde une grande importance stratégique, et la Suisse n'a guère intérêt à y favoriser la survenance d'un nouveau facteur d'instabilité en Europe.

M. Lautenberg : Il semblait au début des années 80 que les diffi-

cultés que connaissait la Yougoslavie étaient d'ordre conjonctuel. Aujourd'hui, l'économie yougoslave laisse perplexe. L'action d'aide supplémentaire proposée avec insistance par la RFA et les Pays Bas montre combien il est difficile d'entreprendre des actions organisées en faveur de la Yougoslavie.

Vu la labilité de la situation actuelle, il vaut mieux se concentrer sur une action utile à long terme, telle un fonds structurel dans le cadre de l'AELE.

M. Staehelin : Les Yougoslaves sont toujours d'accord d'accepter une aide économique et financière, mais il n'acceptent guère de conseils... Bien que la Suisse multiplie son aide, nous sommes perçus par les Yougoslaves comme un frein à leur rapprochement avec l'AELE, notamment. Nos actions d'aide nous valent peu de goodwill politique.

M. Arioli : La Suisse paraît plus dure à l'AELE car nous avons toujours été contre la négociation d'un accord de libre échange avec des pays qui n'ont pas une économie libérale. Les Autrichiens, en revanche, prônent un rapprochement qui serait un geste politique à l'égard de la Yougoslavie. Les Nordiques partagent notre opinion, mais ne sont pas prêts à la défendre. Les Yougoslaves ont par ailleurs beaucoup apprécié notre action de coordination de l'aide financière entamée dès 1983.

M. Lautenberg : Il s'agit de relever que notre contribution à l'aide d'urgence lancée par la RFA a permis de faire passer l'ensemble du paquet d'aide mis sur pied d'entente avec le FMI.

M. Aregger : Nous ne disposons pas d'une analyse claire et précise de la situation intérieure yougoslave.

M. Hunziker : 87'000 Yougoslaves résident en Suisse, ainsi que 35'000 saisonniers. Ils constituent une population difficile à intégrer. Le problème du transfert en devise des émoluments de visas perçus par nos représentations en Yougoslavie tarde à être réglé, malgré une amélioration récente.

Différentes pressions se sont exercées en Suisse pour que nous réintroduisions une obligation générale de visas pour tous les Yougoslaves. Ce n'est cependant pas là une mesure efficace pour lutter contre la criminalité élevée des Yougoslaves. Il nous paraîtrait au contraire possible de supprimer entièrement les visas, le contrôle étant alors assuré par les autorisations de travail, comme pour les Espagnols et les Portugais.

M. Grossen : Les employeurs suisses préfèrent engager des Yougoslaves parce qu'ils ne sont pas autant syndiqués et conscients de leurs droits que, par exemple, les Espagnols.

Les Yougoslaves nous ont demandé formellement d'ouvrir des négociations sur les travailleurs yougoslaves en Suisse. Nous avons accepté cette demande pour 1989 et attendons un ordre du jour précis. Bien qu'ils aient de la peine à formuler leurs demandes, les Yougoslaves veulent nous envoyer plus de travailleurs, ainsi que des équipes déjà constituées pour les métiers du bâtiment, et souhaitent une aide au retour pour les travailleurs qui rentrent chez eux.

M. Hunziker : L'ambassade à Berne a sondé l'OFE pour s'enquérir de la possibilité d'une réduction de 10 à 5 ans du délai pour l'obtention du permis d'établissement. Nous demeurons très réservés à cet égard.

M. Staehelin : Malgré l'intérêt des employeurs suisses à engager une

main d'oeuvre yougoslave peu avertie, il pourrait y avoir un intérêt suisse général à employer des travailleurs d'autres nationalités, en fonction aussi de nos relations avec l'Europe communautaire.

M. Burkhard : Des réunions d'experts en matière de sécurité ont eu lieu en début 1980 et en juin 1986. Les problèmes qui se posent dans nos relations touchent trois domaines:

- La prise en charge des travailleurs yougoslaves par leur ambassade en Suisse. A ce titre, les fonctionnaires yougoslaves s'adonnent régulièrement à des activités de renseignements prohibées au sens de l'art. 272 du code pénal, dont ils doivent connaître le sens depuis qu'on le leur explique.
- Les manifestations anti-yougoslaves fomentées par des groupes d'activistes. Les autorités yougoslaves considèrent que les manifestations sont une préparation au terrorisme, tandis que nous entendons garantir la liberté d'expression en Suisse.
- Les relations directes entre autorités de police. Les Yougoslaves nous reprochent de ne pas prêter la main à de tels contacts, alors que nous avons toujours été prêts à collaborer au travers d'Interpol.

La tenue d'une troisième rencontre d'experts, à laquelle a consenti Mme Kopp, n'est qu'un exercice alibi dont nous n'avons rien à attendre. Quoi qu'il en soit, nous tenons à disposer d'un ordre du jour détaillé.

M. Staehelin : Quelqu'en soient les causes et l'appréciation qu'on en fait, le fait est que le domaine de la sécurité pose un problème dans nos relations avec la Yougoslavie. Il semblerait tout de même que les Yougoslaves n'ont pas toujours conscience d'enfreindre nos lois : Stepanovic ne serait probablement revenu en Suisse

s'il avait cru que ce serait risqué pour lui. Quant aux manifestations, il est tout de même gênant de constater qu'elles drainent des cars entiers de manifestants en provenance de l'étranger. Il semblerait par ailleurs que d'autres pays occidentaux, dont la RFA, sont plus ouverts à la perspective de rencontres bilatérales et de relations directes entre experts de la sécurité.

M. de Dardel : Jusqu'à maintenant, les Yougoslaves cherchent à nous mettre sous pression dans toute une série de domaines, sans pour autant faire preuve de goodwill là où ils le pourraient, et sans non plus tempérer leurs critiques en fonction de l'ensemble de l'aide et de l'appui qu'ils reçoivent de notre part. La préparation de la prochaine visite du SE Brunner dénote à nouveau une volonté de nous mettre sous pression, par le biais du programme, de l'ordre du jour, et l'envoi annoncé d'un volumineux mémorandum de doléances.

De notre côté, nous avons jusqu'à présent toujours adopté un langage très modéré, en nous interdisant de faire des liens entre différents domaines. Cette attitude ne nous a guère valu des avantages politiques. Il est peut-être temps de modifier légèrement notre langage, afin de nous montrer plus fermes face aux exigences et aux critiques yougoslaves.



Jean-Jacques de Dardel

Berne, le 12 juillet 1988

CONFIDENTIEL

*p.B.15.21.Youg.*

p.A.44.21.Youg.DJ/FID

Berne, le 12 juillet 1988

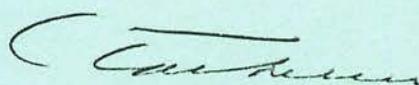
SWI 14. Juli 88-15

Aux participants à la séance  
de coordination de notre politique envers  
la Yougoslavie, du 24 juin 1988

---

Vous voudrez bien trouver ci-joint un procès-verbal succinct de  
la séance mentionnée en exergue, avec nos remerciements réitérés  
pour votre participation.

Division politique I



J.C.A. Staehelin

Annexe mentionnée

SWI 14. Juli 88-15

Copie : BRF, BRE  
Ambassade à Belgrade  
M. Burkhardt, Secrétaire général du DFJP  
M. Kaeser, Administration fédérale des finances  
Bureau de l'intégration